



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 OCTOBRE 2025

OBJET : MARCHÉS PUBLICS – MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE – REHABILITATION / RESTAURATION DU CHALET JEAN PROUVE ET PIERRE JEANNERET

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux Octobre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

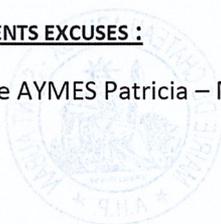
M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa (Arrivée à 18 H.10 – Point N° 1-2) – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme SACCO Virginie
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à Mme PIOZIN Patricia

ABSENTS EXCUSES :

Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – M. MEGUEDMI Smail.



M. JULIEN GUILLAUME A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 22 Octobre 2025
Délibération N° DM_20251022N088

OBJET : MARCHÉS PUBLICS – MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION DU MAIRE – REHABILITATION / RESTAURATION DU CHALET JEAN PROUVE ET PIERRE JEANNERET

Monsieur Gérard BENOIT, adjoint délégué aux finances, rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 16 Juillet 2020, Monsieur le Maire est autorisé à signer des marchés d'un montant inférieur à 300.000 €.H.T.

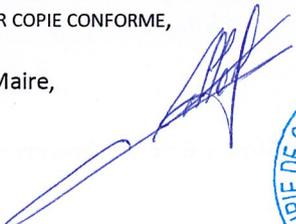
Compte-tenu :

- du montant estimé des travaux de réhabilitation / restauration du chalet Jean Prouvé et Pierre Jeanneret,
- que le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne le 22 Septembre 2025,

il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché de travaux et tous les documents et pièces administratives s'y rattachant, pour un montant maximum de 700.000 €. H.T. et ce, pour éviter tout retard dans le démarrage desdits travaux.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A LA MAJORITE (5 VOIX "CONTRE", 1 ABSTENTION ET 20 VOIX "POUR" :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces administratives se rattachant au marché de travaux relatif à la réhabilitation /restauration du chalet Prouvé et Pierre Jeanneret pour un montant maximum de 700.000 €.

<p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 5.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LE VINGT-DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-CINQ, FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>René VILLARD</p> <p></p>
--	---